



Arbre de positionnement et Plan de classement

Date	Version
28/11/2017	1.0 Release 5

État du document

En projet Vérifié Validé

Maîtrise du document

Responsabilité	Nom	Entité	Date
Rédaction	MVI	Équipe Vitam	15/05/2017
Vérification	Équipe	Équipe Vitam	26/06/17
Validation	EV	Équipe Vitam	26/06/17

Suivi des modifications

Version	Date	Auteur	Modifications
0.1	17/05/2017	MVI	Initialisation
0.2	26/06/2017	Équipe	Relecture et corrections
0.3	13/07/2017	MRS	Mise à jour publication Release 4
0.4	04/10/2007	MVI	Mise à jour pour tenir compte des fonctionnalités mises en œuvre pendant la <i>release 5</i> : - Section 3.1. (Import) : déclaration de l'identifiant d'un niveau d'arbre dans un contrat d'entrée et ajout d'une note. - Section 4 (Conseils de mise en œuvre) : création de la section. - Annexe 1 (Utilisation du générateur SEDA) : déplacement de la précédente section 4 en annexe. Sous-section 1.1 (Préparation du fichier) : ajout de préconisations sur la préparation du fichier et d'une note. - Annexe 2 (Exemples) : création de la section.
1.0	28/11/2017	MR	Finalisation du document pour publication de la V1 fonctionnelle

Documents de référence

Document	Date de la version	Remarques
NF Z44022 – MEDONA - Modélisation des données pour l'archivage	18/01/2014	
Standard d'échange de données pour l'archivage – SEDA – v. 2.0	31/12/2015	
Vitam – Structuration des <i>Submission Information Package (SIP)</i> – v. 2.0.	13/07/2017	
Générateur de SIP pour un arbre de positionnement ou un plan de classement. Mode d'emploi – v.1.0.	09/10/17	

Licence

La solution logicielle VITAM est publiée sous la licence CeCILL 2.1 ; la documentation associée (comprenant le présent document) est publiée sous Licence Ouverte V2.0.

Table des matières

1. Résumé.....	5
1.1 Présentation du programme Vitam.....	5
1.2 Présentation du document.....	6
2. Présentation.....	7
2.1. Description.....	7
2.2. Formalisation des arbres et plans dans le Standard d'échanges de données pour l'archivage (SEDA).....	8
3. Mécanismes mis en œuvre dans la solution logicielle Vitam.....	9
3.1. Import.....	10
3.2. Accès.....	10
3.2.1. Dans les unités archivistiques.....	10
3.2.2. Dans le registre des fonds.....	11
4. Conseils de mise en œuvre.....	11
4.1. Quand faut-il créer un arbre de positionnement ou un plan de classement ?.....	11
4.2. Faut-il associer des règles de gestion à un plan de classement ?.....	13
4.3. Peut-on mettre à jour un arbre de positionnement ou un plan de classement ?.....	14
4.4. Est-il possible de faire cohabiter plusieurs arbres de positionnement et plusieurs plans de classement ?.....	15
4.5. Comment articuler plan de classement et profil d'archivage ?.....	17
4.6. Comment restituer graphiquement des arbres de positionnement et des plans de classement ?.....	18
Annexe 1 : Utilisation du générateur SEDA.....	19
1. Génération d'arbres de positionnement et de plans de classement.....	19
1.1. Préparation du fichier.....	19
1.2. Conversion du fichier au format CSV.....	20
1.3. Conversion du fichier au format SEDA.....	21
2. Génération d'un rattachement d'un plan de classement à un autre plan ou à un arbre de positionnement.....	21
2.1. Préparation du plan de classement.....	21
2.2. Génération du plan de classement au format SEDA.....	22
Annexe 2 : Exemples.....	24
Exemple 1 : Plan de classement du cabinet de Michel Mercier.....	24
Exemple 2 : Cadre de classement des Archives diplomatiques.....	24

1. Résumé

Jusqu'à présent, pour la gestion, la conservation, la préservation et la consultation des archives numériques, les acteurs du secteur public étatique ont utilisé des techniques d'archivage classiques, adaptées aux volumes limités dont la prise en charge leur était proposée. Cette situation évolue désormais rapidement et les acteurs du secteur public étatique doivent se mettre en capacité de traiter les volumes croissants d'archives numériques qui doivent être archivés, grâce à un saut technologique.

1.1 Présentation du programme Vitam

Les trois ministères (Europe et Affaires étrangères, Armées et Culture), combinant légalement mission d'archivage définitif et expertise archivistique associée, ont décidé d'unir leurs efforts, sous le pilotage de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), pour faire face à ces enjeux. Ils ont décidé de lancer un programme nommé Vitam (Valeurs Immatérielles Transmises aux Archives Pour Mémoire) qui couvre plus précisément les opérations suivantes :

- la conception, la réalisation et la maintenance mutualisées d'une solution logicielle d'archivage électronique de type back-office, permettant la prise en charge, le traitement, la conservation et l'accès aux volumes croissants d'archives (projet de solution logicielle Vitam) ;
- l'intégration par chacun des trois ministères porteurs du Programme de la solution logicielle dans sa plate-forme d'archivage. Ceci implique l'adaptation ou le remplacement des applications métiers existantes des services d'archives pour unifier la gestion et l'accès aux archives, la reprise des données archivées depuis le début des années 1980, la réalisation d'interfaces entre les applications productrices d'archives et la plate-forme d'archivage (projets SAPHIR au MEAE, ADAMANT au MC et ArchiPél au MA) ;
- le développement, par un maximum d'acteurs de la sphère publique, de politiques et de plates-formes d'archivage utilisant la solution logicielle (projet Ad-Essor).

La solution logicielle Vitam est développée en logiciel libre et recourt aux technologies innovantes du Big Data, seules à même de relever le défi de l'archivage du nombre d'objets numériques qui seront produits ces prochaines années par les administrations de l'État. Afin de s'assurer de la qualité du logiciel livré et de limiter les dérapages calendaires de réalisation, le projet est mené selon une conduite de projet Agile. Cette méthode dite « itérative », « incrémentale » et « adaptative » opère par successions de cycles réguliers et fréquents de développements-tests-corrections-intégration. Elle associe les utilisateurs tout au long des développements en leur faisant tester les éléments logiciels produits et surtout en leur demandant un avis sur la qualité des résultats obtenus. Ces contrôles réguliers permettent d'éviter de mauvaises surprises lors de la livraison finale de la solution logicielle en corrigeant au fur et à mesure d'éventuels dysfonctionnements.

Le programme Vitam bénéficie du soutien du Commissariat général à l’investissement dans le cadre de l’action : « Transition numérique de l’État et modernisation de l’action publique » du Programme d’investissement d’avenir. Il a été lancé officiellement le 9 mars 2015, suite à la signature de deux conventions, la première entre les ministères porteurs et les services du Premier ministre, pilote du programme au travers de la DINSIC, et la seconde entre les services du Premier ministre et la Caisse des dépôts et consignations, relative à la gestion des crédits attribués au titre du Programme d’investissements d’avenir.

1.2 Présentation du document

Le présent document constitue une présentation des fonctionnalités associées à l’utilisation des arbres de positionnement et plans de classement dans la solution logicielle Vitam.

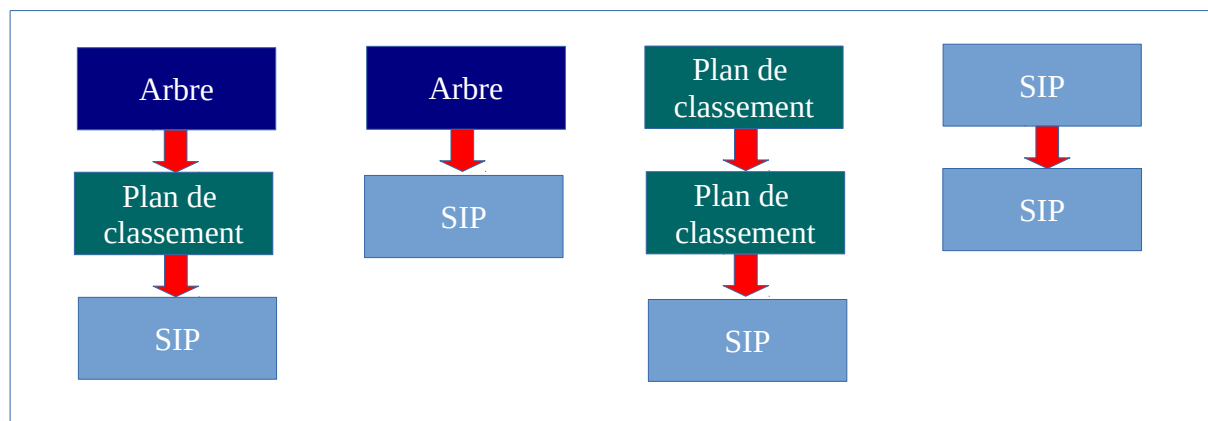
Il s’articule autour des axes suivants :

- une présentation des arbres de positionnement et plans de classement et de la manière dont le Standard d’échanges de données pour l’archivage (SEDA) est utilisé pour les formaliser ;
- une présentation des mécanismes mis en œuvre dans la solution logicielle Vitam pour gérer ces arbres et plans ;
- une présentation et des recommandations sur la génération d’un plan de classement ou d’un arbre de positionnement au moyen du générateur SEDA ;
- des recommandations aux ministères porteurs, partenaires et utilisateurs de la solution logicielle Vitam sur la manière d’utiliser les fonctionnalités associées aux arbres et plans.

Le présent document décrit les fonctionnalités qui seront offertes par la solution logicielle Vitam au terme de la *release* 5 (automne 2017). Il a vocation à être amendé, complété et enrichi au fur et à mesure de la réalisation de la solution logicielle Vitam et des retours et commentaires formulés par les ministères porteurs et les partenaires du programme.

2. Présentation

2.1. Description



2.1.1. Les arbres de positionnement

Les arbres de positionnement correspondent à des ensembles logiques hiérarchisés les uns par rapport aux autres sous forme arborescente. Ils permettent à un service d'archives d'organiser des fonds. Ils s'apparentent à la notion de cadre de classement qu'ils utilisent.

Ils sont destinés à faciliter la navigation et la recherche dans les fonds d'archives placés sous la responsabilité d'un service d'archives. Ils permettent en effet de situer et rechercher un ensemble d'archives au sein d'une organisation plus globale.

Les principes retenus par l'équipe du programme Vitam dans la spécification des arbres de positionnement sont les suivants :

- un arbre de positionnement constitue une arborescence d'unités archivistiques d'un type spécifique ;
- l'import d'un arbre est une opération d'administration de la solution logicielle Vitam ;
- un arbre de positionnement peut inclure plusieurs plans de classement et/ou SIP ;
- un arbre de positionnement ne peut être rattaché à un plan de classement ou à un SIP.

2.1.2. Les plans de classement

Les plans de classement correspondent à des ensembles logiques hiérarchisés les uns par rapport aux autres sous forme arborescente. Ils s'apparentent à la notion définie par la norme ISO 15489 utilisée dans les organisations pour la gestion des documents d'activité/*records management*.

Ils sont destinés à faciliter l'organisation et la recherche des dossiers, documents et données produits ou reçus par un service producteur dans l'exercice de ses activités.

Ils permettent en effet de situer et de rechercher des unités archivistiques au sein d'une

organisation.

Les principes retenus par l'équipe du programme Vitam dans la spécification des plans de classement sont les suivants :

- un plan de classement est une arborescence d'unités archivistiques d'un type spécifique
- l'import d'un plan est une opération d'entrée et peut être effectué dans la solution logicielle Vitam depuis les applications métiers productrices d'archives ;
- un plan de classement est associé à un service producteur ;
- un plan de classement peut porter des règles de gestion ;
- un plan de classement peut être rattaché à un plan de classement de niveau supérieur ou à un arbre de positionnement ;
- un plan de classement ne peut pas être rattaché à un SIP.

2.1.3. Les SIP

Les SIP correspondent, au sens de l'OAIS, à des paquets d'informations transférés à un service d'archives en vue de la prise en charge par celui-ci d'objets, de leurs informations de représentation, de description et de préservation.

Les principes retenus par l'équipe du programme Vitam dans la spécification des SIP sont détaillés dans le document intitulé : *Structuration des Submission Information Package (SIP)*.

Ils peuvent être rattachés à des arbres de positionnement, à des plans de classement, ainsi qu'à d'autres SIP.

Un même SIP peut être rattaché à plusieurs arbres de positionnement, plusieurs plans de classement et/ou plusieurs SIP.

2.2. Formalisation des arbres et plans dans le Standard d'échanges de données pour l'archivage (SEDA)

Les arbres de positionnement et les plans de classement sont importés dans la solution logicielle VITAM sous la forme de SIP contenant un bordereau de transfert, mais sans aucun objet associé.

Chaque niveau d'arborescence d'un arbre ou d'un plan est signalé et décrit dans une unité archivistique (ou <ArchiveUnit>). Pour chacun, il est possible de renseigner les éléments suivants :

- dans le sous-bloc **Management** :
 - niveau de description (DescriptionLevel)
 - Lien vers un niveau d'un autre SIP, d'un plan de classement ou d'un arbre de positionnement (UpdateOperation / SystemId)

- dans le sous-bloc **Content** :
 - niveau de description (DescriptionLevel)
 - titre (Title),
 - identifiant (ArchivalAgencyArchiveUnitIdentifier)
 - description (Description),
 - date de création de l’arbre ou du plan (StartDate),
 - date de désactivation de l’arbre ou du plan (EndDate).

Un arbre de positionnement ne peut pas contenir de règle de gestion.

En revanche, un plan de classement et un SIP peuvent déclarer dans le bloc **ManagementMetadata** et le sous-bloc **Management** des unités archivistiques :

- des sous-blocs correspondants à chaque catégorie de règle :
 - durée d’utilité courante (StorageRule),
 - durée d’utilité administrative (AppraisalRule),
 - délai de communicabilité (AccessRule),
 - délai de réutilisation (ReuseRule),
 - délai de diffusion (DisseminationRule),
 - durée de classification (ClassificationRule) ;
- un élément NeedAuthorization qui permet d’indiquer si la mise en œuvre des actions prévues à l’échéance de toutes les règles nécessitera une autorisation de la part des acteurs impliqués dans la procédure (Service d’archives, Service producteur, Service de contrôle au sens du SEDA).

Un plan de classement doit nécessairement déclarer un service producteur dans le champ OriginatingAgencyIdentifier du bloc <ManagementMetadata> du message ArchiveTransfer.

Un arbre de positionnement ne déclare pas de service producteur.

3. Mécanismes mis en œuvre dans la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam offre à un service d’archives plusieurs fonctionnalités lui permettant de gérer les arbres de positionnement et les plans de classement :

- leur **import** dans le système ;
- leur **recherche** dans les différentes collections ;
- la **modification** de leurs métadonnées.

Les fonctionnalités ont été conçues et réalisées pour prendre en compte toutes les situations susceptibles d’être rencontrées par les services d’archives, notamment possibilités d’avoir :

- **1 à n enfants (arbres de positionnement, plans de classement ou SIP)** pour un arbre de positionnement ;
- **1 à n enfants (plans de classement ou SIP)** pour un plan de classement ;
- **0 à 1 parent (plans de classement ou arbre de positionnement)** pour un plan de

classement ;

- **0 à n parents (SIP, plans de classement ou arbre de positionnement)** pour un SIP.

La solution logicielle Vitam dissocie les unités archivistiques d'arbres de positionnement et de plans de classement par des qualificatifs propres à chacune dans les collections correspondantes :

- FILINGScheme pour les unités archivistiques de plans de classement ;
- HOLDINGScheme pour les unités archivistiques d'arbres de positionnement.

3.1. Import

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible d'importer un plan de classement et un arbre de positionnement.

Il s'agit :

- d'une opération d'INGEST pour les plans de classement ;
- d'une opération MASTERDATA pour les arbres de positionnement.

La solution logicielle Vitam permet également de :

- rattacher des SIP à un arbre de positionnement ou à un plan de classement en déclarant l'identifiant du niveau auquel le SIP doit être rattaché¹ ;
- déclarer l'identifiant d'un niveau d'arbre ou de plan dans un contrat d'entrée. Ainsi, les SIP liés à ce contrat seront versés automatiquement au niveau inférieur à celui qui a été signalé dans le contrat.

3.2. Accès

3.2.1. Dans les unités archivistiques

Par défaut, l'utilisateur peut rechercher un niveau d'un arbre de positionnement ou d'un plan de classement et accéder à son détail, de la même manière qu'il le ferait pour les unités archivistiques d'un SIP.

Leur affichage dans l'IHM standard fournie avec la solution logicielle Vitam ne diffère en rien à ce jour de celui des autres unités archivistiques. L'IHM indique seulement leur type spécifique :

- « Standard » pour les SIP ;
- « Plan de classement » pour les plans de classement ;
- « Arbre de positionnement » pour les arbres de positionnement.

Néanmoins, il est envisageable de les afficher différemment, dans la mesure où les unités archivistiques des arbres de positionnement et plans de classement sont identifiables dans la

¹ Pour plus d'informations sur la déclaration d'un rattachement dans un SIP, consulter « Structuration des Submission Information Packages (SIP) ». Concernant les étapes à réaliser, consulter « Cahier de tests ».

collection Unit de la solution logicielle Vitam par leur type spécifique :

- INGEST pour les SIP ;
- FILING_UNIT pour les plans de classement ;
- HOLDING_UNIT pour les arbres de positionnement.

3.2.2. Dans le registre des fonds

Dans le registre des fonds, les SIP correspondant à des plans de classement sont comptabilisés au même titre que les SIP : les unités archivistiques contenues dans un plan de classement y sont enregistrées et s'ajoutent au nombre des unités archivistiques contenues dans les SIP versés.

Cette fonctionnalité n'est pas utilisée pour les SIP des arbres de positionnement, dans la mesure où ces derniers ne déclarent pas de service producteur.

4. Conseils de mise en œuvre

4.1. Quand faut-il créer un arbre de positionnement ou un plan de classement ?

Avant de commencer à réaliser des transferts, il est fortement recommandé de travailler sur l'organisation hiérarchique des arbres et des plans au sein de la solution logicielle Vitam, et ceci pour trois raisons :

- contextualiser les archives consultées et se conformer à la norme générale et internationale de description archivistique (ISAD/G) qui prescrit une structuration hiérarchique de l'information ;
- préparer une restitution arborescente des archives, afin de permettre une recherche arborescente et une navigation soit dans un fonds particulier, soit dans l'ensemble des fonds pris en charge par un service d'archives ;
- de fait, prévenir une restitution non maîtrisée des lots d'archives représentés par les seuls SIP, dont la granularité et le niveau de description peut varier.

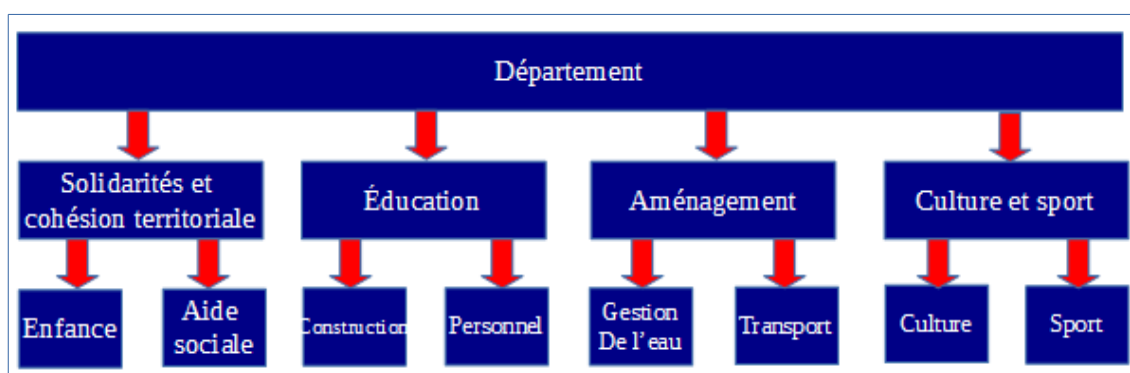
En fonction des choix effectués, il est recommandé d'intégrer un arbre de positionnement ou un plan de classement « maître » dans la solution logicielle Vitam avant le premier transfert pour archivage, en tenant compte des spécificités des arbres de positionnement et des plans de classement :

- pour les premiers, on ne peut déclarer de service producteur, car un arbre de positionnement est, par essence, multi-producteurs ;
- pour les seconds, on ne peut déclarer qu'un unique service producteur.

Cas n°1 : L'utilisation d'un arbre de positionnement est recommandée dans les cas suivants :

- Quand on doit fournir une vision multiproducteurs des fonds d'archives ;

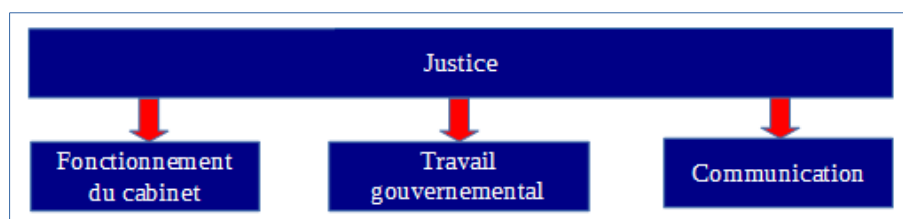
- Si on souhaite une structuration arborescente ne contenant pas de service producteur et ne portant pas de règles de gestion et à laquelle rattacher des SIP qui, eux, déclareront des services producteurs ;
- La gestion des archives par un arbre de positionnement est recommandée s'il s'agit d'archives définitives, mais rien ne l'interdit en archivage intermédiaire, notamment dans le cas d'une Mission des archives qui opère l'archivage de l'administration centrale et de ses opérateurs.
- L'usage d'un arbre de positionnement est également recommandé quand les premiers niveaux de l'arborescence sont consacrés à des termes génériques, et les services producteurs sont déclarés à des niveaux plus fins, par exemple dans des plans de classement.



Néanmoins, si cette arborescence a vocation à être ultérieurement transférée dans un autre système d'archivage électronique, il n'est pas recommandé d'intégrer un arbre de positionnement.

Cas n°2 : L'utilisation d'un plan de classement est recommandée dans les cas suivants :

- Si on souhaite une structure arborescente désignant un service producteur, entendu comme responsable et à l'origine de la production des archives transférées, il est recommandé de créer un plan de classement racine.
- Le choix d'un plan de classement est recommandé dans le cadre de la gestion d'archives courantes ou intermédiaires par les normes de gestion des documents d'activités, MoReq et ISO 15489.
- Son utilisation est nécessaire dans la mesure où il peut être amené à être transféré dans un autre système d'archivage électronique.



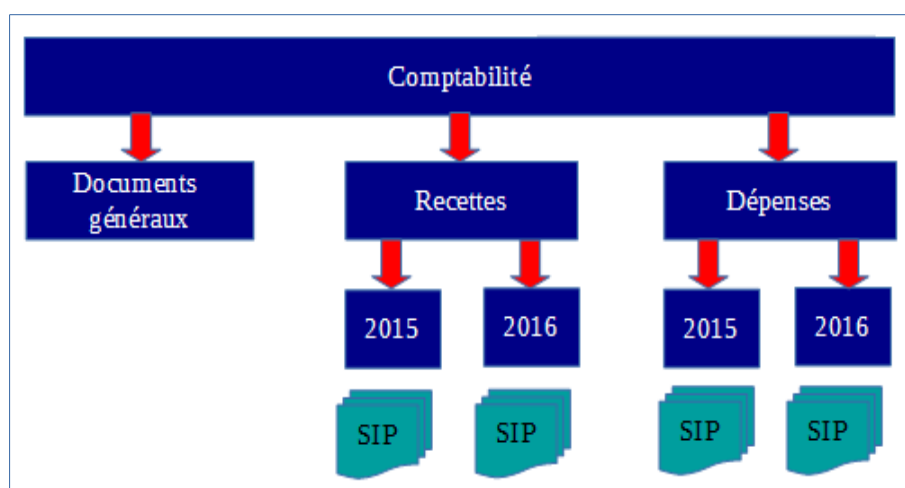
4.2. Faut-il associer des règles de gestion à un plan de classement ?

La solution logicielle Vitam permet d'associer des règles de gestion à des unités archivistiques d'un plan de classement. Cependant, cette association peut être inadéquate dans certains cas.

Cas n°1 : les unités archivistiques à rattacher au plan de classement ont toutes la même date de départ pour calculer la durée de conservation

Dans ce cas-là, il peut être envisagé de placer des règles de gestion au niveau d'une unité archivistique de plan de classement quand, à ce niveau, on attend des SIP pour lesquels on est en mesure de qualifier et la règle et sa date de début. Cette date peut correspondre soit au début d'une année civile, soit à la date de fin d'année civile.

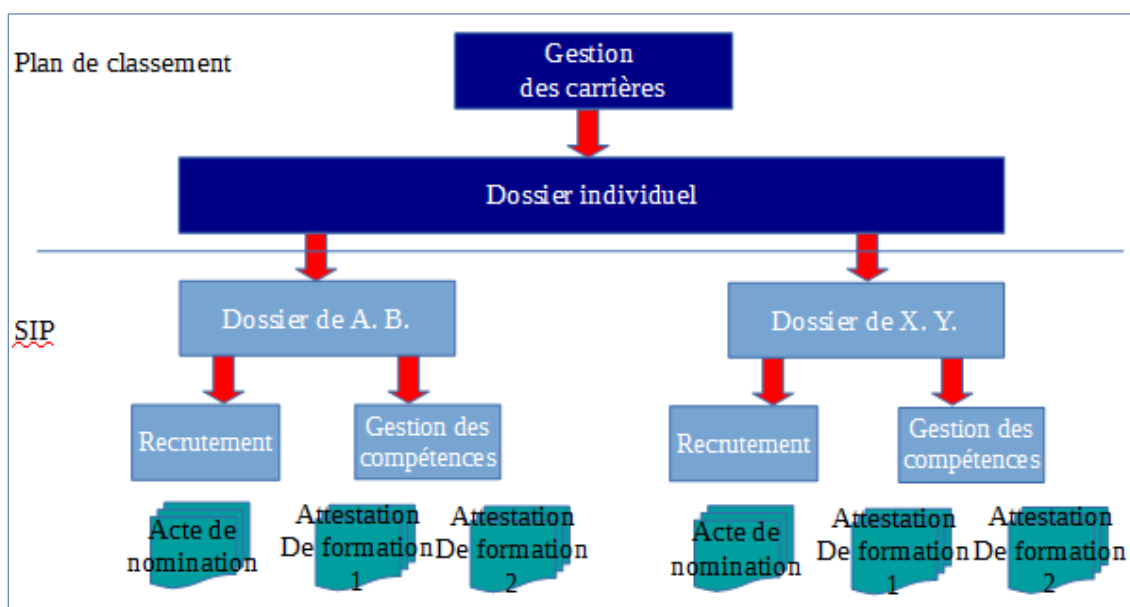
Par exemple, dans un plan de classement de comptabilité, on peut prévoir et planifier des transferts par année comptable. Ainsi, les documents de dépenses et recettes sont classés par année. Ce niveau correspondant à l'année peut comporter des règles de gestion partant de la date de clôture de l'année comptable, soit le 31 décembre de l'année concernée.



Cas n°2 : les unités archivistiques à rattacher au plan de classement ont chacune une date spécifique de départ pour calculer la durée de conservation

Dans ce cas-là, il n'est pas recommandé de déclarer des règles de gestion dans un plan de classement et de les faire hériter aux SIP rattachés à ce plan de classement.

Par exemple, il n'est pas pertinent d'énoncer une règle de gestion et une date de début de calcul au niveau « Dossier individuel », car la date de début s'appliquerait à l'ensemble des SIP, « Dossier A. B. » et « Dossier X. Y. », alors que ceux-ci ont une date spécifique de départ.



4.3. Peut-on mettre à jour un arbre de positionnement ou un plan de classement ?

Un arbre de positionnement ou un plan de classement peuvent être mis à jour.

Actuellement, la solution logicielle Vitam permet d'ajouter des niveaux inférieurs à ces deux types de structures arborescentes.

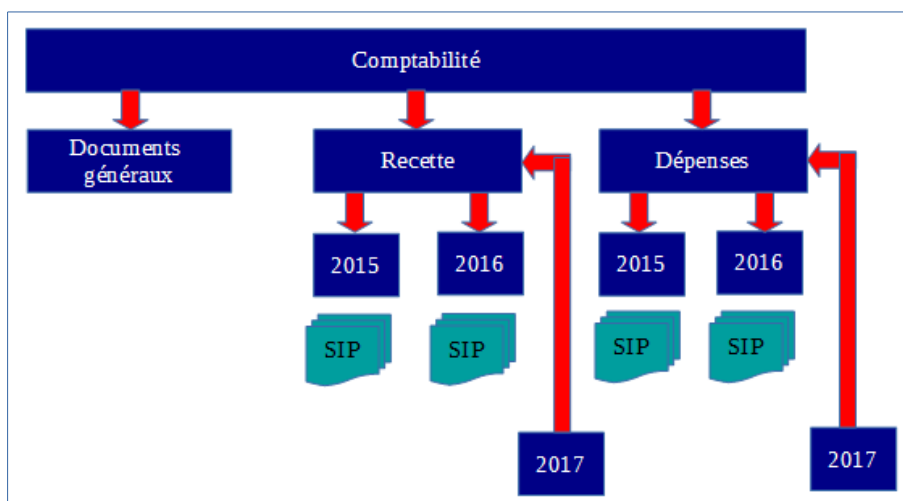
Cette opération s'effectue par l'import d'un SIP de plan de classement ou d'arbre de positionnement. Dans le bloc **Management** l'unité archivistique destinée à être rattachée à un niveau supérieur, il faut ajouter un sous-bloc **UpdateOperation** dans lequel on dispose un SystemId correspondant au GUID du niveau supérieur.

```

<ArchiveUnit id="ID_FILS">
  <Management>
    <!-- ADDITIONNAL INFORMATION -->
    <UpdateOperation>
      <SystemId>GUID_NIVEAU_SUPERIEUR</SystemId>
    </UpdateOperation>
  </Management>
</ArchiveUnit>

```

Par exemple, on ajoute au plan de classement deux sous-niveaux « 2017 ». Cette opération s'effectue par l'import d'un plan de classement dans lequel on déclare un nœud de rattachement.



Point d'attention : aucun contrôle de cohérence n'est effectué par la solution logicielle Vitam sur les niveaux de description (champ DescriptionLevel). Dans le cas d'ajouts de nouveaux niveaux, la cohérence entre le niveau déclaré dans ces derniers par rapport à ceux des unités déjà présentes dans la solution logicielle Vitam doit être faite avant l'import.

Par exemple, si « 2017 » détermine un niveau « Series », alors que « Recettes » ou « Dépenses » ont un niveau « Subseries », la solution logicielle Vitam acceptera leur rattachement hiérarchique.

Actuellement, il n'est, en revanche, pas possible de :

- supprimer des niveaux d'arbre de positionnement ou de plan de classement.
Par exemple, on ne peut pas supprimer le niveau « Documents généraux » qui ne semble pas utilisé dans le plan de classement ci-dessus.
- déplacer un niveau de plan de classement vers un autre niveau de plan de classement.

Ces fonctionnalités seront prises en compte dans le cadre de développements ultérieurs.

Si la structure de l'arbre de positionnement ou du plan de classement doit être modifiée en profondeur, voire nécessite des suppressions de niveaux arborescents, il est recommandé à ce stade de :

- importer la nouvelle version de l'arbre ou du plan, avec les liens vers les archives déjà versées et rattachées à la précédente version de l'arbre ou du plan ;
- en attendant la fonctionnalité de suppression, « décommissionner » l'ancienne version de l'arbre ou du plan dans le(s) contrat(s) d'accès en y déclarant le niveau racine de la nouvelle structure arborescente comme point de départ de la consultation.

4.4. Est-il possible de faire cohabiter plusieurs arbres de positionnement et plusieurs plans de classement ?

La solution logicielle Vitam permet de faire cohabiter plusieurs arbres de positionnement et

plusieurs plans de classement.

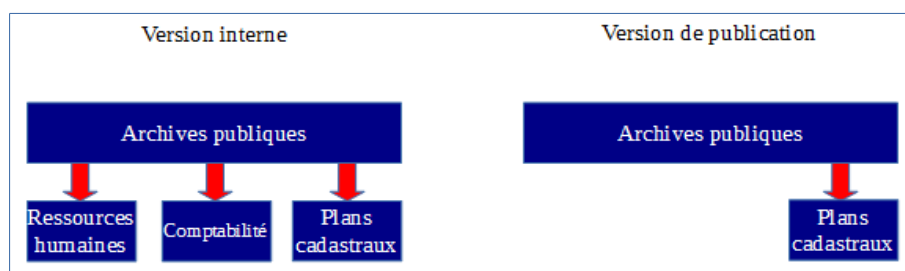
Dans le cas des arbres de positionnement, il est tout à fait envisageable de créer un arbre de positionnement par grand domaine.

Par exemple, pour les Archives nationales, plutôt que d’avoir un seul arbre, on aurait un arbre par type d’archives : « Archives privées », « Archives publiques », « Archives audiovisuelles » ; etc.

Cet exemple vaut également pour les implémentations ayant retenu un plan de classement racine, en lieu et place d’un arbre de positionnement.

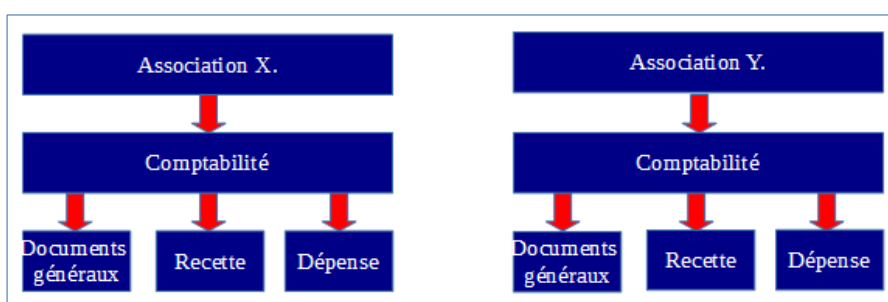
On peut également choisir de maintenir plusieurs versions d’arbre de positionnement ou de plan de classement à des fins de processus interne d’un service d’archives et de gestion des accès :

- un arbre (ou un plan) contient l’ensemble des plans de classement et des archives,
- la réplique ne contient des liens que vers les plans de classement et les archives « traités » et, de fait, consultables par un plus grand public.

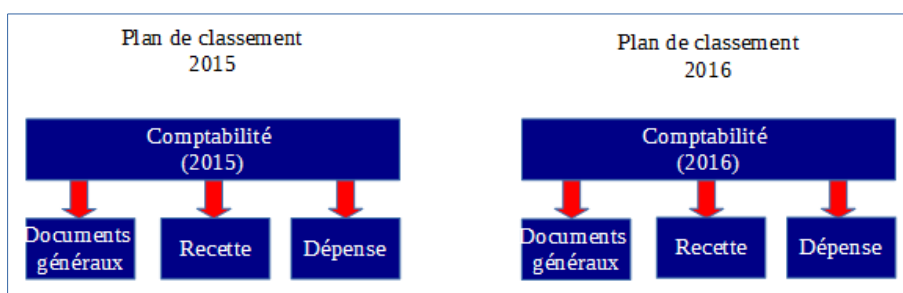


Si on choisit de faire cohabiter plusieurs versions d’un arbre ou d’un plan, il est néanmoins recommandé qu’un critère les distingue :

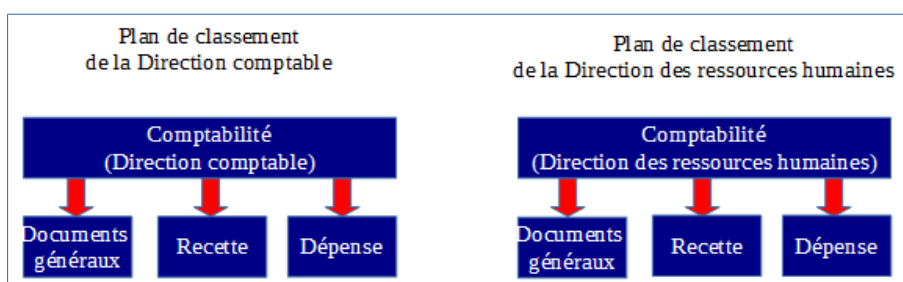
- intitulé au niveau racine de l’arbre de positionnement ou du plan de classement,



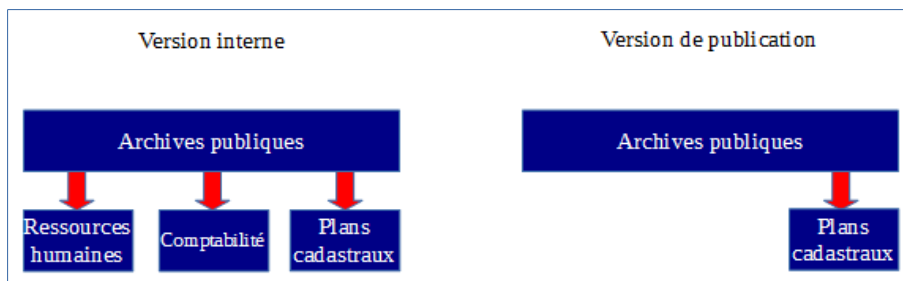
- année de transfert, date de début et de fin, dans le cas où l’on a transféré à plusieurs reprises le même plan de classement pour un producteur donné,



- service producteur, dans le cas où un même plan est utilisé pour plusieurs services producteurs,



- Version de conservation / version de publication, si on maintient deux arbres ou plans à des fins de gestion de processus interne.



4.5. Comment articuler plan de classement et profil d'archivage ?

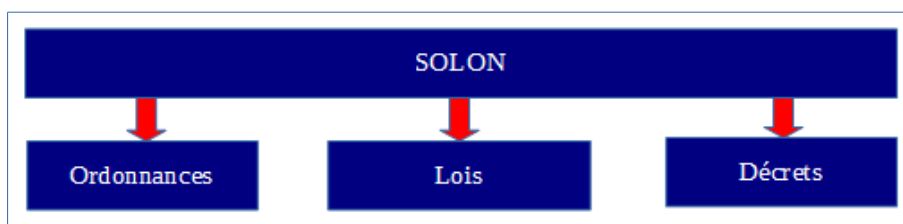
La solution logicielle Vitam permet de contrôler un plan de classement au moyen d'un profil d'archivage.

Si on souhaite réaliser un profil d'archivage pour un plan de classement, il faudra veiller à ce que sa structure soit uniforme et n'évolue pas dans le temps, de même que la périodicité des transferts soit pertinente². À cet effet, il peut être intéressant de créer des profils d'archivage pour :

- effectuer des contrôles d'administration fonctionnelle et s'assurer que les plans de classement transférés correspondent aux plans de classement attendus en termes de métadonnées ;

²Pour plus d'informations, consulter le document « Profils d'archivage ».

- dans le cas d'une application gérant plusieurs séries de dossiers, s'assurer que son plan de classement est uniforme et contraint par l'intermédiaire d'un profil d'archivage.



Par exemple, on a un plan de classement correspondant à un transfert de SOLON, contrôlé par un profil d'archivage. Les SIP correspondant au niveau « Item » y seront rattachés par la suite.

4.6. Comment restituer graphiquement des arbres de positionnement et des plans de classement ?

Dans l'accès aux archives, il est recommandé de :

- ajouter, en plus de la recherche simple et de la recherche avancée, une restitution arborescente de l'ensemble des unités archivistiques, correspondant à une vision métier de l'ensemble des fonds ;
- dans la liste des résultats, afficher, en dessous de l'intitulé de l'unité archivistique, les niveaux supérieurs de l'arborescence sous forme de fil d'Ariane ou, du moins, l'intitulé de l'unité archivistique racine de l'opération ou le titre de l'opération.

L'IHM standard fournie avec la solution logicielle Vitam ne propose pas, en accès, de restitution arborescente de l'ensemble des fonds.

La consultation passe par :

- pour les fonds : une liste des services producteurs ;
- pour les archives : une liste de résultats à l'issue d'une recherche simple ou avancée.

Annexe 1 : Utilisation du générateur SEDA

Le générateur SEDA peut servir à :

- générer des arbres de positionnement et des plans de classement conformes au SEDA à partir d'un fichier CSV ;
- déclarer à quelles unités archivistiques déjà présentes dans le système doivent être rattachées les unités archivistiques des plans de classement et arbres de positionnement.

Rappel :

- une unité archivistique d'arbre de positionnement ne peut pas être rattachée à une unité archivistique d'un plan de classement ou d'un SIP ;
- une unité archivistique de plan de classement ne peut pas être rattachée à une unité archivistique d'un SIP.

1. Génération d'arbres de positionnement et de plans de classement³

1.1. Préparation du fichier

L'arbre de positionnement ou le plan de classement sont formalisés sous la forme d'un tableau :

	A	B	C	D	E	F	G
1	Id	nom	observ	cote	serie	rang	niveau
2		1 Cabinet de Michel Mercier			CAB.	1	0
3		2 Fonctionnement du cabinet		1.	CAB.	1	1
4		3 Travail gouvernemental		2.	CAB.	2	1
5		4 Communication		3.	CAB.	3	1
6		5 Discours du ministre		1.	CAB.3.	1	2
7		6 Affaires civiles et sceau		4.	CAB.	4	1
8		7 Affaires criminelles et grâce		5.	CAB.	5	1
9		8 Protection judiciaire de la jeunesse		6.	CAB.	6	1
10		9 Administration pénitentiaire		7.	CAB.	7	1
11		10 Professions judiciaires		8.	CAB.	8	1
12		11 Fonctionnement du ministère		9.	CAB.	9	1
13							

Ce tableau comprend 7 colonnes, dont les titres doivent être obligatoirement :

- **id** : correspond au numéro de l'enregistrement ;
- **nom** : s'y trouvent les intitulés présents dans un arbre de positionnement ou un plan de classement, tous niveaux confondus ;
- **observ** : champ facultatif comportant des informations complémentaires ;
- **cote** et **serie** : ces colonnes, complémentaires, permettent de gérer une grammaire serie_cote, même si elles sont intellectuellement inversées. Par exemple, pour « Discours du ministre », la série est « CAB.3 » et la cote « 1 ». Après conversion, on

³ Pour plus de précisions, se référer au document « Générateur de SIP pour un arbre de positionnement ou un plan de classement. Mode d'emploi » (version du 28/11/2017).

obtiendra l'identifiant « CAB.3.1 » ;

- **niveau** : indique le niveau du plan de classement. Le premier niveau ou niveau racine sera 0. Le niveau suivant sera 1, etc. ;
- **rang** : a pour but de définir l'ordre attribué à chaque niveau. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, on aura :
 - La racine de niveau 0 contient un seul item : son rang sera 1 ;
 - La racine contient 9 sous-éléments de même nature : ils sont positionnés au niveau 1 et leur rang va de 1 à 9 ;
 - Le sous-élément de rang 3 (« Communication ») comporte un sous-élément (« Discours du ministre »). Celui-ci est placé au premier rang du niveau 2 ;
 - L'élément suivant est placé sous la racine. Son rang suit le précédent élément de niveau 1.

Pour que la génération du fichier au format SEDA s'effectue convenablement, il faut veiller à ce que :

- les colonnes id, nom, serie, rang et niveau soient remplies ;
- les contenus de la colonne nom ne doivent en aucun cas contenir de points-virgules ;
- aucun espace vide ne soit présent dans les colonnes id, rang et niveau ;

Sans quoi le plan de classement généré comportera des erreurs.

1.2. Conversion du fichier au format CSV

Pour générer un arbre de positionnement ou un plan de classement au format SEDA, le fichier doit être au format CSV et encodé en UTF 8.

Si le fichier d'origine n'est pas au format CSV, il faut suivre la procédure suivante :

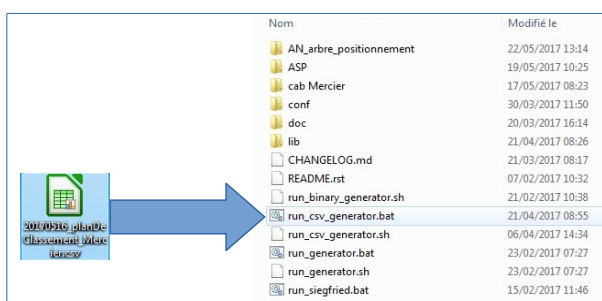
- dans un tableur appartenant à une suite bureautique libre (par exemple, LibreOffice ou OpenOffice) :
 - ouvrir le fichier XLS ou ODT ;
 - sélectionner « Enregistrer sous », puis le format CSV et le séparateur de champs « ; » ;
 - supprimer le séparateur de texte ;
 - enregistrer le fichier ;
- dans un logiciel de traitement de textes (par exemple, Bloc-notes, WordPad ou Notepad++) :
 - ouvrir le fichier
 - supprimer la dernière ligne qui correspond à une ligne vide et l'avant-dernière ligne qui ne contient pas de titre ;
 - modifier l'encodage :

- dans un autre outil, en sélectionnant « Enregistrer sous », puis l’encodage en UTF-8, avant d’enregistrer les modifications ;
- dans Notepad++, en sélectionnant « Encodage », puis « Encoder en UTF-8 » et en enregistrant les modifications.

1.3. Conversion du fichier au format SEDA

Après avoir converti le fichier au format CSV, reste à générer le plan de classement au format SEDA. Pour ce faire, il faut disposer du Générateur SEDA dans sa version 0.16 .0.

Le Générateur SEDA doit être ouvert. Il suffit alors de glisser – déposer le fichier CSV sur run_csv_generator.bat.



Un SIP contenant le plan de classement sous forme de manifeste est alors généré automatiquement.

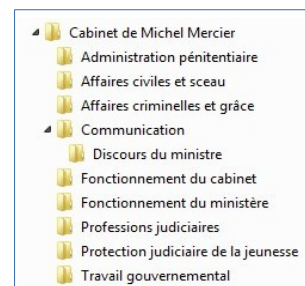
2. Génération d’un rattachement d’un plan de classement à un autre plan ou à un arbre de positionnement

Le générateur SEDA permet de générer arbres de positionnement, plans de classement et SIP, mais aussi de déclarer un rattachement à opérer lors de l’import à un arbre ou un plan déjà présent dans le système.

2.1. Préparation du plan de classement

Le plan de classement prend la forme d’une arborescence de répertoires bureautiques.

Pour rajouter un lien vers un niveau d’un SIP, d’un plan de classement ou d’un arbre de positionnement dans le futur manifeste, il est nécessaire de :



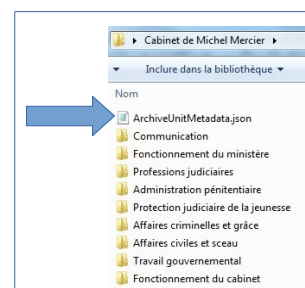
- dans un logiciel de traitement de textes (par exemple, Bloc-notes, WordPad ou

Notepad++) :

- créer un fichier JSON, nommé : ArchiveUnitMetadata.json
- déclarer un élément « VitamFather »

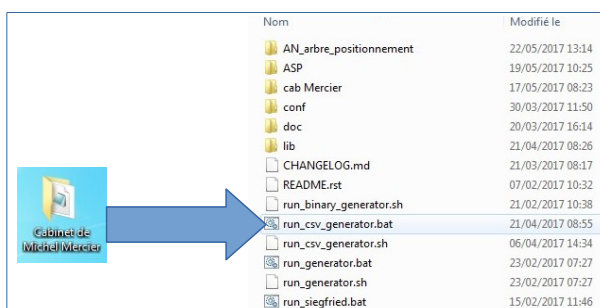
```
{
  "VitamFather": [
    {
      "id": "aeaqaaaaaihbjs5eabbboak4eac7txyaaaq",
      "Title": [
        {
          "value": "Justice",
          "lang": "fr"
        }
      ],
      "DescriptionLevel": "RecordGrp"
    }
  ]
}
```

- Remplacer les valeurs des champs
 - **id** par le GUID du niveau auquel on souhaite rattacher le plan de classement ;
 - **value** par la valeur du titre du niveau auquel on souhaite rattacher le plan de classement.
- dans l'arborescence du plan de classement :
 - placer le fichier JSON au niveau où l'on souhaite opérer le rattachement. Par exemple, on le positionnera au niveau de « Cabinet de Michel Mercier ».



2.2. Génération du plan de classement au format SEDA

Pour générer le plan de classement au format SEDA, le Générateur SEDA doit être ouvert. Il suffit alors de glisser – déposer le répertoire sur run_generator.bat.



Un SIP contenant le plan de classement sous forme de bordereau de transfert est alors généré automatiquement. Dans le bordereau de transfert, le point de rattachement est signalé dans le

sous-bloc **Management** de l'unité archivistique.

```
<ArchiveUnit id="ID4">
  <Management>
    <UpdateOperation>
      <SystemId>aeaqaaihbjs5eabbboak4eac7txyaaaq</SystemId>
    </UpdateOperation>
  </Management>
  <Content>
    <DescriptionLevel>RecordGrp</DescriptionLevel>
    <Title xml:lang="fr">Justice</Title>
  </Content>
  <ArchiveUnit id="ID987">
    <ArchiveUnitRefId>ID3</ArchiveUnitRefId>
  </ArchiveUnit>
</ArchiveUnit>
```

Annexe 2 : Exemples

Exemple 1 : Plan de classement du cabinet de Michel Mercier

Plan de classement initial :

- CAB. Cabinet de Michel Mercier
 - CAB.1. Fonctionnement du cabinet
 - CAB.2. Travail gouvernemental
 - CAB.3. Communication
 - CAB.3.1. Discours du ministre
 - CAB.4. Affaires civiles et scean
 - CAB.5. Affaires criminelles et grâce
 - CAB.6. Protection judiciaire de la jeunesse
 - CAB.7. Administration pénitentiaire
 - CAB.8. Professions judiciaires
 - CAB.9. Fonctionnement du ministère

Fichier CSV :

	A	B	C	D	E	F	G
1	Id	nom	observ	cote	serie	rang	niveau
2		1 Cabinet de Michel Mercier			CAB.	1	0
3		2 Fonctionnement du cabinet		1.	CAB.	1	1
4		3 Travail gouvernemental		2.	CAB.	2	1
5		4 Communication		3.	CAB.	3	1
6		5 Discours du ministre		1.	CAB.3.	1	2
7		6 Affaires civiles et sceau		4.	CAB.	4	1
8		7 Affaires criminelles et grâce		5.	CAB.	5	1
9		8 Protection judiciaire de la jeunesse		6.	CAB.	6	1
10		9 Administration pénitentiaire		7.	CAB.	7	1
11		10 Professions judiciaires		8.	CAB.	8	1
12		11 Fonctionnement du ministère		9.	CAB.	9	1
13							

Exemple 2 : Cadre de classement des Archives diplomatiques

Plan de classement initial :

- AFF-ETR Archives diplomatiques
 - AFF-ETR.CENT. Administration centrale des Affaires étrangères
 - AFF-ETR.CENT.CAB. Cabinet du ministre et cabinets des secrétariats d'État et ministres délégués
 - AFF-ETR.CENT.CAB.AFF-ETR.CENT.CAB.CAB-SE.MD. Cabinets des secrétariats d'état et ministres délégués
 - AFF-ETR.CENT.CAB.CAB-MIN. Cabinet du ministre
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER. Direction et services
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.INS. Inspection générale des Affaires étrangères

- AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM. Administration du ministère
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.1. Administration générale
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.2. Comptabilité, immeubles, des origines é 1944 (séries anciennes)
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.3. Direction générale de l'administration (DGA) 1993-2007
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.4. Cellule de modernisation de l'action extérieure (MODAE)
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.5. Mission de suivi des réseaux à l'étranger 1993-2005
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.6. Affaires budgétaires et financières après 1944
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.7. Archives
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.8. Autres
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.9. Immeubles, logistique, chiffre et informatique
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.10. Personnel
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.11. Chiffre, informatique
- AFF-ETR.CENT.DIR-SER.APE. Affaires politiques et économiques
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.APE.1. Affaires politiques et économiques des origines à 1944 (séries anciennes)
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.APE.2. Service des Unions internationales (1908-1978)
 - AFF-ETR.CENT.DIR-SER.APE.3. Affaires politiques et économiques après 1944

Fichier CSV :

id	nom	observ	cote	serie	rang	niveau
1	Archives diplomatiques			AFF-ETR	1	0
2	Administration centrale des Affaires étrangères		CENT.	AFF-ETR	1	1
3	Cabinet du ministre et cabinets des secrétariats d'Etat et ministres délégués		CAB.	AFF-ETR.CENT	1	2
4	Cabinets des secrétariats d'état et ministres délégués		CAB-SE.MD.	AFF-ETR.CENT.CAB.	1	3
5	Cabinet du ministre		CAB-MIN.	AFF-ETR.CENT.CAB.	2	3
6	Directions et services		DIR-SER.	AFF-ETR.CENT	2	2
7	Inspection générale des Affaires étrangères		INS.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.	1	3
8	Administration du ministère		ADM.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.	2	3
9	Administration générale		1.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	1	4
10	Comptabilité, immeubles, des origines é 1944 (séries anciennes)		2.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	2	4
11	Direction générale de l'administration (DGA) 1993-2007	381SUP	3.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	3	4
12	Cellule de modernisation de l'action extérieure (MODAE)		4.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	4	4
13	Mission de suivi des réseaux à l'étranger 1993-2005	20100003AC	5.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	5	4
14	Affaires budgétaires et financières après 1944		6.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	6	4
15	Archives		7.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	7	4
16	Autres		8.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	8	4
17	Immeubles, logistique, chiffre et informatique		9.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	9	4
18	Personnel		10.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	10	4
19	Chiffre, informatique		11.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.ADM.	11	4
20	Affaires politiques et économiques		APE.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.	3	3
21	Affaires politiques et économiques des origines à 1944 (séries anciennes)		1.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.APE.	1	4
22	Service des Unions internationales (1908-1978)		2.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.APE.	2	4
23	Affaires politiques et économiques après 1944		3.	AFF-ETR.CENT.DIR-SER.APE.	3	4